

PREMIER MINISTRE

France Stratégie Courrier arrivé le : 28/5/18

Nº: 105



Le Président

NP/VS/PS-2018- n°80

Valérie Saintoyant, Déléguée MILDECA

12 01 42 75 69 05
valérie.saintoyant@pm.gouv.fr

Paris, le 24 mai 2018

Monsieur le Commissaire général,

La politique de prévention des conduites addictives menée par le Gouvernement vise à répondre au défi que représentent pour la société française la diffusion très large des substances psychoactives (alcool, tabac, stupéfiants) et les risques et dommages induits par leur consommation, tant pour l'individu lui-même que pour les tiers.

De nombreuses publications scientifiques attestent du rôle de l'environnement sur les consommations, en dehors des seuls facteurs individuels, et notamment des interrelations entre le travail (conditions et organisation du travail, management, statut d'emploi, culture d'entreprise...) et les conduites addictives. Aussi la question des conduites addictives en milieu professionnel a-t-elle été intégrée dans le plan santé au travail 2016-2020 et identifiée comme priorité de la mobilisation contre les addictions portée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Afin de promouvoir une approche globale de prévention et de réduction des risques, l'engagement des entreprises est déterminant. Il convient d'identifier les leviers favorisant l'implication tant des services de santé au travail que des autres acteurs de l'entreprise, pour sortir de la logique de dépistage et de sanction au profit d'une démarche alliant prévention et accompagnement, individuels et collectifs. Ces initiatives peuvent permettre d'améliorer les conditions de travail et la performance de l'entreprise et relever de sa responsabilité sociétale.

La Plateforme RSE, plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises, installée à France Stratégie, est composée de représentants des employeurs, des salariés, de la société civile, de la recherche et des institutions publiques. Elle réunit les principales parties prenantes de la RSE en France.

.../...

Monsieur Gilles de Margerie Commissaire général de France Stratégie 20, avenue de Ségur TSA 90725 75334 PARIS CEDEX 07 Je la sollicite donc pour qu'elle propose des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires visant à réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants, en s'appuyant notamment sur un recensement des pratiques des entreprises et des outils disponibles. Le cas particulier des entreprises produisant ou distribuant de l'alcool pourrait faire l'objet de recommandations spécifiques.

Je souhaite que ces recommandations soient élaborées avant le 30 novembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire général, à l'expression de ma parfaite considération.

Nicolas Prisse